



Groupe scolaire LES ANGELOTS
Tél : 44 90 21 63

www.groupecolairelesangelots.com
@ : groupeangelots@hotmail.com



Etablissement LIBERTE
Tél : 44 98 01 80 ~ Fax : 44 98 01 97

www.libertebko.org
@ : directeur@libertebko.org



Ecole LES LUTINS
Tél : 20 74 09 49

@ : lutinsotuba@gmail.com

CAMPAGNE DE PREINSCRIPTION EN CLASSE ELEMENTAIRE 2018-2019

Cette campagne concerne toutes les **premières demandes** d'inscription en école **élémentaire** dans l'un des trois établissements homologués par le ministère français de l'Education nationale : Les Angelots, Liberté, Les Lutins.

L'inscription d'un enfant issu d'une école non-homologuée sera conditionnée à la réussite d'un test de niveau. Ce dispositif s'applique à toutes les classes, du CP au CM2.

Votre enfant est né en :	En septembre 2018, il aura l'âge légal pour entrer en classe de * :
2012	Cours Préparatoire (CP)
2011	Cours Élémentaire 1 ^{ère} année (CE1)
2010	Cours Élémentaire 2 ^{ème} année (CE2)
2009	Cours Moyen 1 ^{ère} année (CM1)
2008	Cours Moyen 2 ^{ème} année (CM2)

*sous réserve de la décision favorable de passage dans la classe supérieure par le conseil des maîtres au cours du 3^{ème} trimestre de l'année 2017-2018.

Un système unifié de préinscription est mis en place à l'Ambassade de France au Mali selon le calendrier suivant :

Ouverture des préinscriptions	Lundi 9 avril 2018
Date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers	Jeudi 24 mai 2018
Pour les enfants issus d'un établissement non-homologué, dates d'inscription au Test de niveau au lycée Liberté, Centre unique de passation des tests	28, 29 et 30 mai 2018
Date de passation du Test au lycée Liberté	Vendredi 01 juin 2018
1 ^{ère} commission d'affectation	vendredi 08 juin 2018
Affichage des résultats dans chacun des établissements	Mercredi 13 juin 2018

Les résultats des affectations seront également disponibles auprès des secrétariats des trois établissements scolaires.

Les propositions d'affectation se feront dans la limite des places disponibles. Elles devront être validées par une inscription définitive dans les écoles précisées avant le 30 juin 2018.

Attention, les élèves de Grande section des écoles « Les Angelots » ou « Les Lutins », sont également concernés par cette procédure de préinscription.

POUR VOUS INSCRIRE :

Le formulaire est disponible au téléchargement sur les sites des établissements scolaires, sur le site de l'Ambassade de France (www.ambafrance-ml.org) ainsi qu'aux secrétariats des établissements scolaires.

1. Remplissez le formulaire de préinscription et joignez-y :
 - un justificatif de nationalité de l'enfant concerné,
 - un extrait d'acte de naissance,
 - un certificat de scolarité attestant de la classe qui sera suivie en 2018-2019.
2. Adressez le dossier (formulaire de préinscription, justificatif de nationalité, extrait de naissance et certificat de scolarité) par mail, à l'adresse suivante : massa.sidibe@diplomatie.gouv.fr . Un accusé de réception électronique vous sera aussitôt délivré.

Vous pouvez aussi déposer le dossier (formulaire de préinscription, justificatif de nationalité, extrait de naissance et certificat de scolarité) à la **loge d'accueil de l'Ambassade de France**, à l'attention de M. Massa SIDIBE, assistant de Madame la Conseillère de coopération et d'action culturelle.



*Attention, tout dossier **incomplet** ou **déposé directement dans les écoles** sera **rejeté**.*

NB : Les demandes de changement d'un établissement à l'autre en cours de scolarité pour les élèves déjà inscrits en élémentaire, feront l'objet d'une procédure spécifique au cours de la 1^{ère} commission d'affectation. Il conviendra dans ce cas de renseigner le formulaire de préinscription et de joindre une lettre exposant les motifs de la demande.

Attention, les dossiers des **enfants de nationalité malienne** souhaitant être scolarisés à l'Établissement Liberté doivent obligatoirement suivre la procédure ci-dessus, mais également passer par la **commission tripartite** (Ministère malien de l'Éducation Nationale, Ambassade de France et Établissement Liberté). Pour cette seconde procédure, le dossier spécifique, disponible au secrétariat de l'Établissement Liberté, est à renseigner en deux exemplaires : un pour le Ministère de l'Éducation Nationale et un pour l'Établissement Liberté.

Cas particulier des demandes tardives

Les demandes parvenant **après le 24 mai 2018** seront traitées lors d'une seconde commission qui se déroulera selon le calendrier suivant :

Date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers	Vendredi 24 août 2018
2^{ème} commission d'affectation	Jeudi 30 août 2018
Affichage des résultats dans chacun des établissements	vendredi 31 août 2018

Les résultats des affectations seront également disponibles auprès des secrétariats des trois établissements scolaires.



Dans ce cas particulier de demande tardive, l'inscription définitive ne sera validée qu'après constatation des effectifs dans les écoles à la date du 7 septembre 2018 et la réussite d'un test de niveau pour les enfants issus d'une école non-homologuée. Les modalités du test seront communiquées début septembre. La décision finale d'admission sera prise au plus tard le 14 septembre 2018.